

Le Président de l'Université de Bordeaux,

- VU** l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale et notamment ses articles 18,19 et 20
- VU** la délibération de la CFVU du 11 décembre 2014, l'Université de Bordeaux ne délivre plus de mention au grade de docteur à compter du 1^{er} janvier 2015
- VU** les rapports rédigés par :
- **M. Jordi MARTINEZ VILALTA**, Professeur, Universitat Autònoma de Barcelona,
 - **Mme Amy ZANNE**, Professeur, George Washington University,

SUR la proposition de **Monsieur Frédéric GARABETIAN, Professeur, Directeur de l'école doctorale Sciences et environnements,**

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Maximilian LARTER est autorisé(e) à présenter, en soutenance, une thèse de Doctorat en **Ecologie évolutive fonctionnelle et des communautés** sur le sujet suivant :

" Evolution de la résistance à la cavitation des conifères "

ARTICLE 2 :

Le jury est composé de :

- M. Jérôme CHAVE, Directeur de recherche, Université Toulouse 3,
- M. Sylvain DELZON, Directeur de recherche, Université de Bordeaux, *Directeur de thèse,*
- M. Jean-Christophe DOMEQ, Professeur, Bordeaux Sciences Agro, *Co-directeur de thèse,*
- M. Jordi MARTINEZ VILALTA, Professeur, Universitat Autònoma de Barcelona, *Rapporteur,*
- Mme Lisa WINGATE, Chargée de recherche, INRA Villenave d'Ornon,
- Mme Amy ZANNE, Professeur, George Washington University, *Rapporteur,*

ARTICLE 3 :

La soutenance aura lieu le vendredi 22 juillet 2016

Talence, le 08 JUL. 2016

Le Président de l'Université de Bordeaux
Manuel TUNON DE LARA

